

Règlement du concours BGA « Les Inventeurs : L'ultime concours »

Article 1 : Organismes et loi applicable.

La société Bombyx, la société Multiverse Entertainment et le site *boardgamearena.com* organisent un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Les Inventeurs : L'ultime concours », dont les gagnants seront déterminés selon les conditions définies ci-après. L'Organisateur Pilote _représentant les 3 sociétés précédemment citées_ est la société Multiverse Entertainment dont le siège est situé au 238 rue des frères Farman, 78 530 Buc, sous le numéro de SIRET 81812184000016.

Article 2 : Condition de participation.

2.1 Ce concours est ouvert aux membres inscrits sur le site *boardgamearena.com* et à toute personne physique majeure qui désire participer gratuitement depuis le site *boardgamearena.com*.

2.2 Ce concours ne requiert aucune autre modalité spécifique d'inscription. Seuls les joueurs éligibles aux dotations seront invités, à l'issue du concours, à fournir d'autres données plus spécifiques que celles réclamées par l'inscription au site *boardgamearena.com*.

2.3 Est exclu du bénéfice des dotations de ce concours, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel des sociétés organisatrices, y compris leur famille et conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non).

2.4 Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère lors de leur inscription sur le site seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrement et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.5 La participation au concours implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification(s).

Article 3 : Modalité d'éligibilité aux dotations.

Pour être éligible aux dotations il suffira de jouer au jeu **Legendary Inventors** sur le site *boardgamearena.com*, durant la période du concours, en y réalisant un minimum de 20 parties et en ayant affronté un nombre minimal de 40 adversaires différents. Les parties doivent se faire avec « ELO on ». Les parties en mode « Entraînement » ne seront pas prises en compte.

Article 4 : Absence d'action de jeu à l'issue du temps de réflexion imparti.

Comme stipulé dans la règle du jeu, les joueurs sont obligés d'effectuer une action de jeu au cours de leur tour (envoyer travailler un inventeur ou redresser son équipe). Si à l'issue du temps de réflexion qui lui est imparti, un joueur n'a effectué aucune action de jeu, s'appliqueront alors les règles en vigueur sur le site *boardgamearena.com*.

Article 5 : Déconnexion et problèmes techniques.

Les joueurs sont considérés responsables de la qualité de leur connexion. En cas de déconnexion intempestive en cours de jeu, la partie continuera en l'absence du joueur déconnecté selon les règles en vigueur sur le site *boardgamearena.com*. Les problèmes techniques éventuellement rencontrés (bugs, mauvaise règle, disponibilité du service en ligne, etc.) ne pourront pas faire l'objet d'une contestation relative au concours : l'adaptation numérique du jeu et la plateforme Board Game Arena doivent être utilisés « tels quels » par les participants.

Article 6 : Sélection des gagnants.

A l'issue de la période du concours, les gagnants seront désignés en fonction de leurs positions respectives dans le classement « ELO » opéré par l'algorithme de *BoardgameArena.com*. Les organisateurs procéderont à une analyse des parties effectuées par les gagnants et seront seuls juges pour disqualifier tout participant pour lequel il y aurait présomption de triche ou de collusion.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité aux gains de la dotation. Ils seront alors contactés par courrier électronique par l'Organisateur Pilote. Si un gagnant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur Pilote.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne correspondent pas aux critères du présent règlement, ils seraient disqualifiés et les lots seraient réattribués selon la nouvelle hiérarchie du classement « ELO ». Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur Pilote se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité des gagnants, avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne une disqualification immédiate du participant et, le cas échéant, le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 7 : Dotation.

La nature et la valeur de la dotation sont celles qui sont indiquées dans le descriptif de l'opération du site *BoardgameArena.com*, le site *Tric Trac.net* et le Facebook *Les Inventeurs*.

Article 8 : Versement des lots.

Les lots seront envoyés aux gagnants par colis postal, une fois par an, après l'analyse initiale de la bonne régularité (absence de triche, de collusion, d'usage de multi-comptes se rencontrant entre eux, etc.) du déroulement des parties qu'ils ont effectuées. Il est donc impératif que les gagnants disposent d'une adresse postale qu'ils communiqueront à l'Organisateur Pilote. L'envoi des lots prendra fin avec le décès des gagnants ou la fermeture des sociétés d'éditions *Bombyx*, *Multiverse Entertainment* et *Monolith Boardgames*.

Article 9 : Jeu sans obligation d'achat.

L'inscription au site *BoardgameArena.com* est gratuite ainsi que l'accès aux parties en ligne du jeu *Legendary Inventors*.

Article 10 : Données personnelles.

Il est rappelé que pour être éligible aux lots du concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse électronique, adresse postale...). Ces informations sont sauvegardées et enregistrées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à leur éligibilité aux lots et au versement des lots. Ces informations sont destinées à l'Organisateur Pilote et pourront être transmises à ses prestataires techniques et au prestataire assurant le versement des lots.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à l'adresse de la société organisatrice pilote.

Article 11 : Litiges.

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte les éventuelles contestations relatives au concours doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la société organisatrice pilote.

Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au concours tel qu'indiqué au présent règlement.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.